



---

## Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 25 avril 2018, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermentation de Monsieur Jean-Jacques Schumacher de Savigny.
2. Adopté par 36 oui, 1 avis contraire et 1 abstention le préavis 03/18 : Demande de crédit de CHF 490'000. — pour l'aménagement global des combles du Collège des Gollies à Servion pour la rentrée des classes d'août 2018. \*
3. Adopté par 32 oui, 0 avis contraire et 6 abstentions le préavis amendé 04/17 : Nouveau règlement du Conseil d'Établissement de l'Établissement primaire et secondaire du Jorat de Mézières.

Au nom du Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ

Benjamin Borlat  
Président



Fabienne Blanc  
Secrétaire

*\* Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,*